

**TERMES ET CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION
(« Termes et Conditions »)**

1. **Événement et organisation** : L'inscription par le participant (« Participant ») concerne une compétition STOL (Short Take-Off and Landing) à Knokke-Heist, Belgique, avec atterrissage sur la plage du 14 au 17 juin 2018 (« l'Événement ») et organisée par **Prepare2go sprl, Chemin Courbe 31A, 1640 Rhode-St-Genèse, nr. d'entreprise 807010207 (« l'Organisateur »)**
2. **Prix d'inscription (« Prix d'Inscription »)** : Le Prix d'Inscription est de 400 EUR + TVA (21% pour la Belgique et si applicable) pour un (1) atterrissage sur la plage soit le jeudi, soit le vendredi (avec atterrissage(s) additionnel(s) le samedi et dimanche en cas de réussite des préliminaires). Sans garantie, des atterrissages additionnels seront potentiellement possibles sans coût additionnel, dépendant des possibilités ATC et des disponibilités de slots. Inclus dans le Prix d'Inscription sont :
 - a. Le service d'immigration et de douane (pour les arrivées non-Schengen)
 - b. Le parking sur la plage pour la durée choisie durant l'Événement, y compris la nuit
 - c. L'accès au « Pilots' Club » pour 2 personnes pour la durée de l'Événement avec accès à des activités et conférences spécifiques
 - d. Le cocktail de distribution des prix le dimanche après-midi
 - e. Pour les vainqueurs de chaque catégorie : le remboursement de leur Prix d'Inscription, ainsi qu'un prix exclusif
3. **Validité de l'inscription** : La validité de l'inscription et de la participation sont soumises :
 - a. À la prise de connaissance et l'acceptation préalable des Termes et Conditions par le Participant
 - b. À l'acceptation de l'inscription par l'Organisateur qui n'a pas à justifier d'un refus ou d'une non-sélection
 - c. Au paiement préalable et en plein du Prix d'Inscription
 - d. À la conformité des aéronefs aux réglementations en vigueur
4. **Acceptation des Termes & Conditions** : L'acceptation des Termes & Conditions est faite par la simple soumission de l'inscription par le Participant et/ou le paiement du Prix d'Inscription. L'Espace aérien autour et durant l'Événement sera un « Temporary Restricted Area » (TRA) et l'Événement opérera sous sa propre fréquence radio. Toute acte volontaire de pilotage afin de participer et/ou d'interagir avec l'Événement implique l'acceptation automatique et tacite des présentes Termes et Conditions Générales.
5. **Désistement ou annulation par Participant** : Le Prix d'Inscription n'est pas remboursable en cas de désistement ou d'annulation du Participant, pour quelques motifs que ce soit. Le montant versé revient alors à l'Organisateur à titre de réparation forfaitaire des dommages subis par celui-ci. A la seule discrétion de l'Organisateur, son inscription pourra éventuellement être transférée vers une nouvelle équipe de remplacement qu'il propose.
6. **Annulation par l'Organisateur** : l'Organisateur est en droit d'annuler l'Événement unilatéralement pour des raisons de force majeure, de circonstances imprévues ou hors de sa volonté. Constituent entre autres, mais non exclusivement, de telles circonstances : les conditions météorologiques, les mesures de toute autorité publique, les empêchements par tiers, les complications techniques imprévues et ceci sans droits de remboursement ou dédommagement.
7. **Exclusion** : l'Organisateur est en droit d'exclure immédiatement et sans recours, toute participation d'une personne dont le paiement n'a pas été (entièrement) effectué, dont l'aéronef n'est pas conforme aux Termes & Conditions de l'Événement, dont les documents ne sont pas en ordre, dont le comportement, le pilotage est estimé illégal, imprudent, dangereux ou irrespectueux, et ceci sans droit de remboursement ou de dédommagement.

8. **Déclaration de capacité/santé** : Le Participant, confirme ne pas souffrir d'une condition médicale qui pourrait nuire à sa capacité de prendre part à cet Evénement et/ou qui pourrait nuire à d'autres personnes en prenant part à cet Evénement.
9. **Risques, renonciation de recours et garantie** : Le Participant déclare connaître et accepter tous les risques liés à l'Evénement et déclare participer à l'Evénement **entièrement à ses propres risques et périls**, renonçant à tout recours pour soi-même, ses ayants droits, héritiers et assureurs, pour tout dommage, matériel (physique ou biens matériels) ou moral. Il déclare ainsi dégager de toute responsabilité découlant de sa participation, excepté en cas de faute lourde ou dol : a) L'Organisateur de l'Evénement, ses agents, employés, entrepreneurs, consultants, représentants, assistants, chargés de mission ou bénévoles ; b) Toute entreprise ou organisation liées à l'Evénement ; c) Les propriétaires, concessionnaires ou exploitants des aérodromes, des plages, digues, terrains, établissements ou quelconque autre site utilisé pour l'Evènement ; d) Tout autre participant ou personne présente à l'Evénement (passagers, invités, spectateurs, services de l'ordre, services de secours...). Il se porte garant de protéger l'Organisateur contre toute action introduite par des tiers en rapport avec le contrat le liant à l'Organisateur ainsi que de le dédommager le cas échéant. Au cas où la responsabilité de l'Organisateur serait néanmoins engagée, elle sera limitée au montant du Prix d'Inscription versé par le Participant.
10. **Document légaux et réglementations applicables** : le Participant :
 - a) S'engage à détenir tous les documents légaux appropriés et valides pour piloter l'aéronef inscrit au moment et pour toute la durée de la participation à l'Evènement.
 - b) S'engage que l'aéronef inscrit pour la participation possède tous les documents légalement requis et valides pour participer à l'Evènement et satisfait à toutes les réglementations légales en vigueur (assurances, contrôles, extincteur, triangle, trousse d'urgence, gilet de sauvetage...) au moment de la participation.
 - c) S'engage par son inscription et participation à respecter toute réglementation légale applicable.
11. **Briefings et directives** : Le Participant s'engage à suivre scrupuleusement les briefings et directives de l'Organisateur, ses préposés, ses agents, mandataires ou volontaires en tout temps durant l'Evènement.
12. **Responsabilité - Dommages occasionnés** : Le Participant reconnaît être responsable des dommages éventuels qu'il occasionnerait dans le cadre de sa participation à l'Evènement et s'engage à dédommager et à rembourser les coûts ainsi occasionnés.
13. **Gardien des biens et déclinaison de responsabilité de l'Organisateur** : Accepte qu'il reste entièrement responsable des biens sous sa garde et que l'Organisateur, ses préposés, employés, agents, consultants, volontaires, partenaires **déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dommages aux aéronefs ou autres biens apportés ou sous sa garde durant l'Evènement.**
14. **Droit à l'image** : Déclare accepter l'utilisation à titre promotionnelle des images et enregistrements de soi prises par l'Organisateur, ses préposés, agents, volontaires ou autre dans le cadre de l'Evènement.
15. **Publicités** : Il est interdit d'appliquer des publicités sur l'aéronef participant à l'Evènement, autre que celles mentionnées ci-après et quel que soit la dimension de celles-ci. Le matériel de publicité fourni et prévu par l'Organisateur est à appliquer obligatoirement pendant toute la durée de l'Evènement. Il s'agit :
 - a. Les autocollants numérotés pour le fuselage des avions
 - b. Eventuellement d'autres autocollants

Le Participant s'engage à retirer les autocollants et autres matériels promotionnels après l'Événement. L'Organisateur n'est en aucun cas responsable de dommages éventuels causés par les collants, stickers ou autres matériels promotionnels.

16. **Protection de la vie privée** : Conformément aux dispositions de la loi sur la protection de la vie privée, le Participant est toujours en droit de consulter ses données à caractère personnel et, si besoin, de les faire adapter.
17. **Exclusion d'application d'autres termes et conditions et autonomie des dispositions** : Seuls les présentes Termes & Conditions sont valables et applicables, à l'exclusion de tout autre termes et conditions. L'invalidation éventuelle d'une ou de plusieurs dispositions, par toute législation applicable, sera sans effet sur la validité des autres dispositions. La disposition invalide est alors remplacée par une nouvelle disposition susceptible de reproduire autant que possible les objectifs initiaux de la disposition invalide.
18. **Traduction** : En cas de conflit ou ambiguïté entre versions de différentes langues des présentes Termes et Conditions, la version en langue néerlandaise prévaudra.
19. **Législation et Juridiction** : Les présentes Termes & Conditions sont régies par le droit belge et seuls les cours et tribunaux de Bruxelles sont compétents pour connaître de tout litige concernant leur application et interprétation.